

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

1

STAGIAIRE « ICT »

**STAGIAIRE « ICT » (famille)
Renouvellement**

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie

(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel).

DOCUMENTS COMMUNS

Visa de long séjour valant titre de séjour mention « Stagiaire ICT » ou mention « Stagiaire ICT - (famille) ».

Justificatif d'état civil et de nationalité :

passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour) ;

si l'étranger est marié et/ou a des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande), sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

-Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)

- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

- si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

3 photographies d'identité récentes (format 35 mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) (pas de copie)

DOCUMENTS SPECIFIQUES AU TITRE SOLLICITE

Stagiaire ICT (art. L313-7-2 du CESEDA)

Contrat de travail en vigueur conclu avec l'entreprise qui l'emploie hors de France ou à défaut tout document équivalent dans le droit en vigueur localement datant de plus de trois mois.

Convention de stage visée par le préfet.

Justificatif de ressources égales au SMIC temps plein

Justificatif que l'établissement ou l'entreprise qui l'emploie et celui dans lequel s'effectue sa mission appartiennent bien au même groupe d'entreprises.

Diplôme de l'enseignement supérieur

Stagiaire ICT (famille) (art. L313-7-2 du CESEDA)

Code AGDREF : 9846 (conjoint) et 9847 (enfant)

Carte de séjour temporaire portant la mention « stagiaire mobile ICT » accordée à son parent ou conjoint.